

# Rentrée 2009

Les **e**nseignants de l'**UNSA**<sup>a</sup>

*Je* suis  
**stagiaire**  
**second degré**



**Contact**

SE-UNSA - secteur Formation—209 bd st Germain—75007 PARIS



### Une formation professionnelle...

*Avec un cahier des charges et un référentiel de compétences...*

Pour cette année encore, la formation des enseignants, tous niveaux confondus, s'appuie sur un cahier des charges et un référentiel unique de compétences pour tous les corps du premier et du second degrés.

La formation affiche clairement ses

ambitions en terme de professionnalisation. Enseigner est un métier et ce métier s'apprend dans le cadre d'une alternance théorie/pratique qui s'appuie sur des connaissances indispensables mais aussi des compétences.

### ! La formation, ça continuera après l'IUFM...

Depuis des années, le SE-UNSA ne cesse de dire que la durée de la formation initiale des enseignants est insuffisante. Le cahier des charges prend en compte mais de façon beaucoup trop timide cette demande.

Ainsi la formation initiale sera poursuivie au cours des deux années qui suivent la titularisation. Les nouveaux titulaires bénéficieront de 4 semaines de stage la première année et de deux semaines l'année suivante.

Même si cela constitue un progrès, pour le SE-UNSA, c'est de 2 années complètes de formation dont les stagiaires ont besoin pour disposer d'une formation initiale de qualité avant leur prise de fonction.

Au-delà de cela, le SE-UNSA revendique l'obligation d'une formation continue de qualité pour tous les enseignants tout au long de leur carrière. Là encore, le ministère fait preuve de carence.

### Un outil d'évaluation de la formation: le dossier de compétences...

Tous les éléments de la formation sont évalués. Désormais, les différents rapports des visites de stage et les évaluations seront contenus dans un « dossier de compétences », qui rassemblera ainsi les différents éléments de votre parcours de formation.

Le dossier de compétences sera articulé autour des différentes compétences contenues dans le référentiel de compétences et le cahier des charges.

C'est au regard de ce livret de compétences que le jury académique délivrera le diplôme professionnel de professeur des écoles.

Ce dossier de compétences suivra le professeurs des écoles au cours des deux années qui suivront sa formation en IUFM

Le dossier de compétences est un document unique qui rassemble les différentes évaluations du stagiaire au cours de sa formation. **A chaque moment de sa formation, le stagiaire pourra avoir accès à son dossier.**

L'accès aux éléments de ce dossier pour les stagiaires est positif et permet la transparence des évaluations.

### Le référentiel de compétences

Le cahier des charges de la formation définit les 10 compétences qui fondent le métier d'enseignant:

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- organiser le travail de la classe ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- évaluer les élèves ;
- maîtriser les TICE ;
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- se former et innover.

### Le mémoire professionnel

Le cahier des charges de la formation, n'impose plus le mémoire professionnel comme élément indispensable de l'évaluation des stagiaires. Chaque IUFM, dans le cadre de son autonomie peut ou non le maintenir. Pour le SE-UNSA, le mémoire professionnel constitue un travail intéressant car il s'agit de porter un regard réflexif sur ses pratiques.

Cela étant, la charge de travail des stagiaires s'est considérablement alourdie, laissant peu de temps à un travail approfondi pour ce mémoire professionnel.





## ! Les stages...

*Les stages sur le terrain constituent un aspect important de la formation initiale. Ils permettent une articulation permanente entre les apports théoriques et la réalité de la classe et du métier.*

### ➔ La durée du stage en responsabilité augmente, accentuant la charge de travail des stagiaires.

Le cahier des charges a augmenté de façon significative la durée des stages en responsabilité, avec pour conséquence un accroissement de la charge de travail des stagiaires (organisation, préparation des cours, corrections...), auquel, il faut pour beaucoup d'entre eux ajouter le temps de déplacement entre l'IUFM et l'établissement de stage.

Dans le cadre, de l'alternance et du renforcement de la formation professionnelle, le SE-UNSA ne conteste pas la nécessité d'allonger la présence sur le terrain, mais elle devrait se faire dans le cadre d'une

formation initiale de 2 années complètes.

Le stagiaire assure pleinement la responsabilité de sa classe tout au long de l'année. Les responsabilités éducatives et pédagogiques lui incombent dès le jour de la rentrée. Il participe à l'ensemble des activités du collège ou du lycée (concertation, conseils...) et rencontre les différents partenaires.

L'enseignement se fait avec l'appui et les conseils du conseiller pédagogique.

### **Le socle commun de compétences et de connaissances.**

Le cahier des charges de la formation s'articule aussi autour du « socle commun de connaissances et de compétences » dont l'acquisition doit être garantie à tous les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire.

Il définit le bagage que tous les élèves doivent posséder pour permettre une insertion sociale et professionnelle réussie.

Pour le SE-UNSA, entrer dans la logique d'acquisition d'un socle commun, c'est s'assurer que chacun dispose bien des outils pour comprendre le monde qui l'entoure et s'y insérer, c'est entrer enfin dans l'école de la réussite de tous !

### ➔ Le stage de pratique accompagnée

Le cahier des charges précise que ce stage doit être effectué dans un type d'établissement différent de celui où sera effectué le stage en responsabilité.

Il doit permettre au stagiaire de toucher du doigt la diversité des situations d'enseignements dans les différents types d'établissement du second degré.

### ➔ Le stage en entreprise

Un stage de 3 semaines en entreprise est obligatoire pour tous les PLP stagiaires. Ce stage est essentiellement axé sur les relations entre l'école et l'entreprise.

Le stage en entreprise est obligatoire pour les PLC des disciplines professionnelles et technologiques qui n'auraient pas d'expérience professionnelle significative en rapport avec la discipline qu'ils se destinent à enseigner.

D'autre part, un autre stage en en-

### ➔ Le stage d'initiation à la prise en charge du handicap... après la titularisation...

L'intégration des enfants en situation de handicap est une obligation.

Le cahier des charges de la formation prévoit un stage d'initiation à la prise en charge du handicap. Il doit se mettre en place dans le cadre de la « formation initiale continuée » qui doit se dérouler après la titulari-

sation.

Pour le SE-UNSA, c'est durant l'année de stage que cette formation devrait être dispensée puisque dès leur titularisation les stagiaires peuvent être confrontés à ces situations.



### **Quid de l'agrégation?**

La nouvelle réforme des recrutements et de la formation des enseignants annoncée pour 2010 pose la question de l'avenir de l'agrégation.

En effet, le recrutement de tous les enseignants après le master, percuté l'agrégation.

Quel niveau de recrutement, quelles missions et quelles affectations? Autant de questions encore en suspens.



## 1 La rémunération

### La rémunération principale

Lorsque vous êtes recruté(e) sur la liste principale au concours, vous êtes payé(e) au 1<sup>er</sup> échelon pendant les 3 premiers mois de votre formation, c'est-à-dire à 1298 euros nets.

Au 1<sup>er</sup> décembre, vous êtes automatiquement promu au 2<sup>ème</sup> échelon et votre rémunération passe à 1398 euros nets.

A cela il faut ajouter :

### L'indemnité de résidence

Elle varie en fonction de la commu-

ne de votre résidence administrative.

- zone 1 : 3% du salaire brut
- zone 2 : 1% du salaire brut
- zone 3 : 0% du salaire brut

### Le supplément familial de traitement

Il est fonction du nombre d'enfants à charge et se compose d'une part fixe et d'une part proportionnelle au traitement.

Dans un couple de fonctionnaires, le supplément familial est versé à l'un des conjoints seulement.

Traitement			
Echelon	1	2	3
Temps passé dans l'éch.	3 mois	9 mois	1 an
Indice	349	376	395
Rémunération nette approchée	1298	1398	1469

Supplément Familial		
	Part fixe	Part proport.
1 enf	2,29€	Rien
2 enf	10,67 €	3% du trait. mensuel brut
3 enf	15,24 €	8% du trait. mensuel brut



### Zoom sur les zones pour l'indemnité de résidence

Les différentes zones 1, 2 et 3, sont déterminées par l'INSEE.

Pour savoir de quelle zone fait partie votre lieu d'affectation, prenez contact avec les responsables locaux du SE-UNSA.

## 2 Les indemnités de déplacement

Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'indemnités de déplacement lorsque les stages en responsabilité se déroulent en dehors de la résidence administrative (l'IUFM) et / ou de leur résidence personnelle.

Les stagiaires ont droit au remboursement des frais de transport à raison d'un aller-retour par stage en-

tre leur IUFM (ou leur résidence personnelle si la distance est plus courte) et la commune de leur lieu de stage.

### Mode de calcul

Les indemnités de déplacement sont remboursées sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe, à raison d'un aller-retour par stage.

## 3 Les indemnités de stage

Vous pouvez, sous conditions, percevoir des indemnités de stage.

Ces indemnités visent à couvrir partiellement les frais de logement et de repas engagés lors de périodes de stage.

Une double condition est imposée ; il faut effectuer le stage dans une autre commune que :

- celle de votre IUFM

et

- celle de votre résidence personnelle.

Les indemnités de stage sont calculées en référence à un taux de base de 4,70 € affectée parfois d'un coefficient multiplicateur

Les indemnités sont versées chaque jour de stage et sont dégressives. Elles sont variables en fonction de :

- la possibilité ou non d'être logé par l'Etat,
- le mode de restauration.

### La notion de commune et de résidence administrative

Au regard de la réglementation, la résidence administrative est le territoire de la commune où se situe l'IUFM.

Constituent une seule et même commune toute commune et ses communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.





## Mélangeons nous!

Le SE-UNSA rassemble tous les enseignants de la maternelle à la terminale. Pourquoi ce mélange ? Et bien par ce que nous considérons que dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, nous exerçons le même métier : enseigner.

Ce métier s'exerce dans la diversité, mais les questions qu'il soulève à tous ces niveaux sont identiques : comment prendre en compte l'hétérogénéité de nos élèves ? Comment amener le plus grand nombre à réussir ? Comment gérer sa classe ?...

D'autre part, l'élève ne se métamorphose pas brutalement en passant de l'école au collège et du collège au lycée. Son évolution personnelle tout comme son parcours scolaire s'inscrivent dans la durée. La continuité éducative n'est pas un vain mot. Elle est plus facile à mettre en œuvre lorsque les enseignants se côtoient dans le même syndicat.

Enfin, mélangeons nous avec les autres salariés. Les enseignants ne font pas partie d'un monde à part! Ils côtoient tous les jours d'autres professions, d'autres métiers. C'est pourquoi nous faisons partie d'une union interprofessionnelle qui les rassemble tous.

Parce qu'ensemble on est plus solidaires mais aussi plus forts.



## S'opposer et proposer!

Les positions stériles, les refus systématiques, ce n'est pas notre conception du rôle d'une organisation syndicale. S'il faut savoir dire non et s'opposer, il faut aussi proposer et construire. Cela s'appelle prendre ses responsabilités.

C'est notre état d'esprit. **Nous ne disons ni oui par habitude, ni non par principe !**

C'est pour ces raisons que nous avons par exemple participé aux discussions sur l'avenir du lycée ou sur la rénovation de la voie professionnelle. C'est tant que les divergences demeuraient, nous n'avons pas approuvé les contenus proposés.

## La laïcité: une valeur sûre

Le principe de laïcité est fondateur de notre République. C'est aussi une valeur essentielle du SE-UNSA.

La laïcité c'est ce liant qui nous permet de vivre ensemble dans une société de plus en plus diverse.

La laïcité de l'école, la laïcité à l'école, c'est l'apprentissage de règles communes dans le respect de l'autre. C'est aussi donner aux futurs citoyens les moyens de leur liberté.

Aujourd'hui, l'école publique est contestée et mise en difficulté. Le SE-UNSA dans le cadre du CNAL (Comité National d'Action Laïque) lutte pour que la Laïcité demeure le pivot essentiel du système éducatif et de la société.

**S'OPPOSER**  
*et proposer !*



J'aimerais recevoir

- Un bulletin d'adhésion au **SE-UNSA**
- La brochure **PLC, PLP, CPE, PEPS, COPSY** du **SE-UNSA**  
(rayer les mentions inutiles)
- La lettre en ligne du **SE-UNSA**
- Des infos sur le **SE-UNSA**
- La brochure **IUFM** du **SE-UNSA**



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Discipline \_\_\_\_\_  
Centre IUFM de \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Adresse mail (en minuscule d'imprimerie) \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

À renvoyer à  
**SE-UNSA, secteur Formation, 209 Bld Saint Germain, 75007 PARIS**

# Bulletin d'adhésion

## SITUATION PERSONNELLE

Nom : ..... Prénom : .....  
Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Adresse mél personnelle : .....  
**Nouvel(le) adhérent(e) :**     non     oui     Actif     Retraité(e)

## SITUATION ADMINISTRATIVE

Établissement (nom et adresse) : .....

**SITUATION :**             Titulaire                       Stagiaire                       Détaché(e) - MAD  
 Temps complet     Temps partiel : ..... %  
 Autres cas (CLM, CLD, CFA,) .....

### CATÉGORIE :

**IUFM**                       1ère année                       2ème année                      Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, EPS) : .....

**Premier degré**                       Professeur des écoles     Instituteur     Suppléant     Liste compl.

Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.) .....

**Second degré**                      Discipline : .....

<input type="radio"/> Certifié(e)	<input type="radio"/> PLP2	<input type="radio"/> AE - CE
<input type="radio"/> Agrégé(e)	<input type="radio"/> Bi-admissible	
<input type="radio"/> PEGC Section :	<input type="radio"/> Autre (préciser) : .....	
<input type="radio"/> CE - EPS	<input type="radio"/> Professeur EPS	<input type="radio"/> CPE
<input type="radio"/> MI/SE	<input type="radio"/> COPS Y	<input type="radio"/> D CIO
<input type="radio"/> Vacataire	<input type="radio"/> Contractuel	

**Assistant d'éducation**                       Premier degré                       Second degré                       Les deux

## COTISATION

Échelon : .....                      Montant de la cotisation : .....

Classe normale                       Hors classe                       Classe exceptionnelle

Mode de paiement     Chèque                       Virement                       Espèces

Prélèvement automatique fractionné :  
 Première demande                       renouvellement

**J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :** .....